

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 759

Artikel: Alliance nationale de sociétés féminines suisses : 47me assemblée

Autor: A.W.G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266676>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Parait le premier samedi de chaque mois

Timbre de Chèques postaux I. 943

FONDATRICE DU JOURNAL
Emilie GOURD
RÉDACTION
WIBLÉ-GAILLARD, 10, rue des Granges
ADMINISTRATION ET ANNONCES
Mme Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an	Fr. 6.—
• 6 mois	3.50
ETRANGER	8.—
Le numéro	0.25
Les abonnements partent de n'importe quelle date	

L'isolement, le manque de cohésion des femmes, sert les intérêts de la force brutale.

May WRIGHT-SEWALL

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

47^e Assemblée

Elle siégeait à Neuchâtel et il sied d'abord d'exprimer notre reconnaissance au Centre de liaison des sociétés féminines neuchâteloises, présidé par Mme Clerc, pour son accueil chaleureux et l'organisation impeccable de ces deux journées.

En ouvrant la séance administrative, le samedi 24 octobre, dans la vaste salle du Grand Conseil neuchâtelois, Mme Jeannet-Nicolet, présidente, prononça quelques paroles de bienvenue à l'adresse des déléguées, venues de toute la Suisse et salua la présence de Mme Dr Jaussi, représentant l'Office fédéral des arts et métiers (BIGA), Mme Vischer-Alioth, présidente de l'Association suisse pour le suffrage féminin, M. Liard, représentant la « Semaine suisse ». Elle lut un télégramme de Mme de Montet, ancien membre du comité de l'Alliance et de la présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, empêchée de venir pour cause de maladie.

Elle donna ensuite lecture du rapport du comité qui, cette année, s'est occupé de poursuivre la campagne contre la fréquentation des bars et dancing par la jeunesse, qui a collaboré au travail national dans les commissions fédérales où l'Alliance est représentée, et au travail international par l'intermédiaire du Conseil international des femmes dont l'Alliance est membre. L'Alliance a invité, en juin, à St-Gall, des femmes allemandes et autrichiennes, avec lesquelles les problèmes d'aide à l'enfance et les difficultés rencontrées par les femmes dans ces pays, furent étudiés avec franchise.

Le rapport financier et celui des vérifrices des comptes furent approuvés.

Les commissions permanentes de l'Alliance ont poursuivi leur travail. Mme M. Evar, Dr qui la présida pendant plus de vingt ans et qui se retire, fut nommée membre d'honneur de la commission d'éducation.

Mme Quinche, présidente de la commission d'études législatives, présenta brièvement quelques commentaires sur la loi de 1932, sur l'alcool, qu'on se propose de modifier et elle soumit à l'Assemblée un projet de résolution qui fut adopté à l'unanimité.

Les femmes suisses, réunies à Neuchâtel, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, après avoir entendu un rapport sur le projet de loi modifiant la loi fédérale sur l'alcool, sont d'avis que les mesures prises pendant la guerre par le Conseil fédéral pour restreindre la distillation d'aliments indispensables et les réservent en première ligne à l'entretien de la population, ainsi que pour assurer un prix équitable aux producteurs, ont donné d'excellents résultats au point de vue hygiénique et fiscal, elles estiment qu'à l'avenir, ces prescriptions devraient être maintenues et incorporées dans la législation ordinaire précisée et elles espèrent que la révision de la loi trouvera la compréhension voulue auprès des électeurs.

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE
DE LA MAISON DE RETRAITE DU PETIT-SACONNIER

RENTES VIAGÈRES
GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS
MOLARD, 11

GENÈVE

Après avoir procédé à l'élection de la nouvelle présidente, Mme Hemmerli-Schindler, qui recueillit la presque totalité des voix, et d'un nouveau membre du comité, Mme Wuest, on fit l'appel des déléguées (126 sociétés étaient représentées, ce nombre monta à 145 dans la soirée et le lendemain) ; la Frauenzentrale de Bâle offrit de recevoir l'Assemblée de l'année prochaine.

Le grand travail commença alors : la discussion des nouveaux statuts que doit se donner l'Alliance, si elle veut pouvoir accueillir d'autres grandes sociétés suisses avec lesquelles elle pourra gérer le Secrétariat féminin suisse et agir avec plus d'efficacité encore sur l'opinion publique féminine et les autorités.

Mme Dr Naegeli, l'une des auteurs du projet, mena les débats avec précision et célérité, débats qui devaient se prolonger pendant de longues heures, tandis que derrière les hautes fenêtres, les feuilles rousses s'agitaient au soleil, puis au vent du soir, les pierres dorées de la Collégiale passaient au mauve, puis au bleu sombre et s'effaçaient enfin dans l'obscurité de la nuit...

Tous les articles importants suscitèrent de nombreuses propositions d'amendement dont quelques-unes seulement furent adoptées par la majorité : il sera fait mention de la Constitution fédérale, à l'article 2, malgré l'opposition de Mme Quinche qui jugeait, avec raison, que cette constitution devrait être, non pas prise comme base, mais d'abord revisée afin d'y faire à la femme, la place d'une citoyenne jouissant de ses droits politiques.

On augmentera le nombre des membres du comité, on remaniera l'article créant un bureau exécutif et la question des cotisations des sociétés membres de l'Alliance fera l'objet d'un article de règlements et non pas de statuts.

Cette longue discussion fut interrompue par un thé bienvenu avec taillades, offert par les Neuchâteloises ; le buffet, dressé sous les manteaux de deux vastes cheminées du château, avait grand air. Plus tard encore, à l'heure des cloches, un télégramme de Mme C. Nef, ancienne présidente de l'Alliance, appela la bénédiction divine sur l'Assemblée.

Enfin, après une proposition de Mme Dr Eder, présidente du Conseil international des Femmes sur un préambule aux statuts, les 27 articles furent adoptés, en attendant la seconde lecture qui fera l'objet d'une assemblée extraordinaire en décembre.

Chacune s'en fut prendre un rapide souper, pour se rendre ensuite, à 20 h. 30 à la Rotonde, où le Centre de liaison neuchâtelois offrait aux déléguées une charmante soirée de musique (choré de Bevaix, récital de chant par Mme Marchand, danse du jeune Benkert) et de danse par Mme Nicoud. Puis deux films emmenèrent les spectatrices sur le lac révéleur de Neuchâtel et au cortège de la jeunesse des fêtes du Centenaire.

Le culte réunissait dès le dimanche matin, les déléguées à la Collégiale où Mme Grétilat, pasteur, prêcha éloquemment sur ce texte : « Vous êtes mes témoins ». M. M. Jeanneret, artiste et érudit, nous fit ensuite parcourir les fortifications récemment découvertes, le cloître et quelques salles du Château. Déjà l'heure nous appela à la salle du Grand Conseil où nous allions entendre un exposé de Mme R. Girod, Dr sur « Les sociétés féminines et l'Organisation des Nations Unies » exposé qui paraîtra intégralement dans le « Mouvement ». Puis M. Eddy Bauer, recteur de l'Université, parla de « La Suisse en face de l'Europe, en 1948 », conférence dont nous publierons de très larges extraits.

Aussi seraient abstenus-nous de commentaires qui seraient élogieux pour la forme, mais peut-être critiques sur le fond.

A 13 heures, le banquet officiel réunissait, à la Rotonde, près de 130 convives.

ATTENTION !

Les abonnés au **Mouvement Féministe** reçoivent d'office, „FEMME SUISSE“, ils n'ont pas à payer d'abonnement pour cette feuille puisque c'est la forme qu'à prise leur journal le troisième samedi du mois, „Femme Suisse“ fait partie de leur abonnement régulier.

D'aimables paroles furent prononcées par M. Humbert-Droz, conseiller communal, représentant les autorités neuchâteloises, qui offrirent à chaque déléguée une publication du Centenaire, par M. Eddy Bauer, attirant notre attention sur les étudiantes, par M. Liard, de la « Semaine suisse » qui offrit aux femmes le droit de vote dans les magasins, pour opter entre la marchandise nationale et l'autre ; par Mme D. Berthoud, écrivain, chargée de présenter le canton aux convives, et qui le fit avec beaucoup d'esprit. Enfin, Mme Perret (Montreux) exprima la reconnaissance des femmes suisses à l'égard de Mme Jeannet qui s'est dévouée pendant quatre ans, à la tête de notre Alliance, qui l'a fait avec tout son cœur, inspirée par un haut idéal ; dominée par l'émotion, Mme Jeannet, à qui on offrit une gerbe de fleurs, remercia l'assistance qui la saluait d'un vibrant « qu'elle vive ! ».

Avant de prendre congé et de rentrer chez soi les mains pleines de souvenirs et le cœur plein de reconnaissance pour une hospitalité si généreuse, les déléguées eurent encore l'occasion de faire une promenade en bateau, dernière attention de nos hôtes, sur un lac lumineux, paré de quelques voiles, devant le panorama inoubliable et merveilleusement jouissant de l'espace.

A. W. G.

Paris... octobre 1948

Si l'un des auteurs parisiens du début du siècle, un de ceux qui ont dépeint les femmes comme des poupées futilles, écervelées, amorales même, se fut promené le 5 octobre dernier dans l'avenue, célèbre pour ses élégances, des Champs-Elysées, il eut été bien surpris... En effet, chose nouvelle, d'autant plus française, membres du Conseil Municipal de la Ville de Paris recevaient à déjeuner au Restaurant Ledoyer, les femmes déléguées à l'Assemblée Générale des Nations Unies et les membres du bureau du Conseil International des Femmes. Une table de 25 personnes sans un homme, des roses à profusion, la simplicité — qui n'exclut pas le bon goût — des toilettes, le sérieux, la gravité même des conversations l'eussent sans doute fort étonné...

En effet les temps ont changé, et si, dans la belle lumière automnale, Paris est aussi séduisant aussi beau qu'autrefois, deux guerres ont laissé leurs traces et transformé bien des choses. La France a souffert durablement, au cours des années d'occupation. Les femmes en ont pris courageusement leur part, et sont devenues conscientes de leurs devoirs civiques et politiques. Maintenant dans leur pays qui relève ses ruines et prépare un meilleur avenir, elles travaillent, avec enthousiasme, dans tous les domaines anciens et nouveaux, et avec les hommes elles portent les responsabilités nationales.

C'est pourquoi, lorsque l'occasion s'en présente, elles accueillent avec plaisir des représentantes d'autres pays qui, comme elles, sont conscientes de leurs possibilités, et des devoirs de l'heure. Pour nous Suisses, c'est nouveau de voir des fem-

mes jeunes et charmanteries, des mères de famille, remplir avec compétence et sérieux des fonctions officielles. Mme Debré, vice-présidente du Conseil Municipal, et Mme Georges Picot, qui porte le titre de Syndic de la Ville de Paris prononcèrent d'aimables paroles de bienvenue auxquelles répondirent Dr Jeanne Eder, Présidente du C.I.F. et Lady Nunburnholme, vice-présidente et doyenne de notre groupe.

Le lendemain c'est à l'Hôtel de Ville que nous fûmes accueillies avec toute l'élegance de la tradition française. Nous eûmes l'occasion d'y rencontrer de nombreuses personnalités féminines intéressantes. Oui, en vérité Mme Pichon-Landy, Présidente du Conseil National des Femmes Françaises avait admirablement organisé notre court séjour, qui prévu pour un programme de travail très chargé, fut tout au long un enchantement par la bonne grâce de l'accueil qui nous fut réservé chez nos hôtes du Conseil français. Paris est plus que jamais, ces temps, le rendez-vous des cinq continents. Dans les clubs, dans les salons, dans les couloirs du Palais de Chaillot on retrouve des amis venus de loin dans le temps comme dans l'espace.

Grâce à l'activité intelligente de son agent de liaison, Mme D. Barney, le C.I.F. entretient d'excellents rapports avec les différentes sections des Nations Unies, et tout spécialement avec le Conseil économique et social dont il est un membre avec statut consultatif.

C'est pourquoi une délégation de son bureau eût l'honneur d'être reçue par le Président de l'Assemblée au Palais de Chaillot. Mme Eder exposa brillamment le but et les projets de notre association. Elle était secondée par la Baronne P. Boël présidente d'honneur, par Lady Nunburnholme et par Mme Pichon-Landy. Le mémorandum qui fut remis au Président de l'Assemblée fut reçu avec appréciation, et même si bien accueilli, qu'il fut jugé digne d'être communiqué à toutes les délégations comme message présidentiel. Voici la traduction du texte anglais :

I

« Le C.I.F. désire tout d'abord exprimer sa reconnaissance pour le privilège qui lui est accordé de participer au travail des Nations Unies, appréciant tout particulièrement la valeur du statut consultatif, et l'occasion donnée de travailler avec les sections non-gouvernementales d'information et de liaison. Il exprime l'espérance qu'avec le développement des N.U. l'idéal de relations amicales et pacifiques entre les Etats se réalisera. »

